

## LES AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID-19

Date de création : 02/04/2021  
Date de première publication : 09/10/2020  
Date de version publiée : 02/04/2021  
Date de vérification : 02/04/2021

### LE DISPOSITIF DE SECOURS ESS

#### URGENCESS », UN SERVICE ANTI-CRISE À DESTINATION DE L'ESS ET UN FONDS

## LE SERVICE

Dans un communiqué de presse de 2 novembre 2020 [ici](#), le secrétariat d'Etat s'est engagé à veiller à ce que les questions très spécifiques au secteur de l'ESS soient mieux intégrées aux réponses que pourra apporter le numéro vert mis en service par Bercy pour tous les acteurs économiques : **0806 000 245**

Une adresse mail unique a également été activée, celle-ci spécifiquement pour les acteurs de l'ESS : **[infocovid.ess@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:infocovid.ess@cabinets.finances.gouv.fr)**

Par ailleurs, un guide de l'ensemble des aides mises en place par le Gouvernement, adapté aux structures de l'ESS, a été mis en ligne sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance : <https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess>

## LE FONDS

Le fonds UrgencESS est désormais pleinement opérationnel. Il est

déployé depuis le 22 janvier 2021

Le fonds propose :

- un diagnostic de situation économique pour diriger les structures vers les aides et mesures de soutien auxquels ils ont déjà droit ou vers de nouvelles solutions de financement,
- une subvention de 5 000 € ou 8 000 € en fonction de la taille de la structure et de ses besoins,
- un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement pour certaines structures éligibles.

Cette aide doit permettre aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire de :

- **poursuivre leur activité** pendant la crise,
- **financer les emplois** de leurs salariés,
- **pallier les difficultés** liées à la trésorerie.

Le fonds est à destination de structures (associations, coopératives, entreprises ESUS...) employant de 1 à 10 salariés.

Pour bénéficier de ce fonds, vous devez remplir un formulaire sur le site <https://www.urgence-ess.fr/>

#### FICHIERS SOURCES

[Fonds d'urgence ESS](#)